



## CAHIER DES CHARGES

### Organisation des Finales Futsal 2018

#### 1. Définition

Deux finales :

- 19 h 30 : Challenge de l'Anjou Seniors Femmes
- 21 h : Coupe de l'Anjou Seniors Hommes

#### 2. Promotion de la journée

##### Le club recevant

- assure la publicité locale en ne faisant apparaître sur les supports (affiches) aucun sponsor concurrent des sponsors officiels de la manifestation (**CREDIT AGRICOLE, INTERSPORT et INTERMARCHE**).
- assure les invitations locales (maires, conseillers, présidents d'associations, clubs voisins ...).

##### La commission organisatrice (District)

- assure la publicité sur les médias du District (Site, lettre ID49 et messagerie officielle des clubs).

#### 3. Préparation de la journée

##### Le club recevant

- prévient les services de sécurité : mairie, gendarmerie, pompiers, médecin de garde ...

##### La commission organisatrice (District)

- organise sur le lieu de la manifestation un mois avant la date une rencontre avec le club recevant pour s'assurer de la bonne organisation de la soirée.
- convoque les équipes et les arbitres.

#### 4. Infrastructures nécessaires

- une salle répondant aux critères d'homologation, comportant des tribunes pouvant accueillir de 500 à 700 personnes.
- quatre vestiaires pour les équipes finalistes (deux équipes masculines et deux équipes féminines).
- un vestiaire pour les arbitres.
- un local pour le secrétariat (Deux vestiaires en cas de désignation d'arbitres féminines).
- une bonne sono (avec un responsable sono et un animateur expérimenté).
- un parking suffisant (100 à 120 véhicules selon les clubs qualifiés) et balisé.

## 5. Le jour de la manifestation

### Le club recevant

- Veille à la sécurisation du site (notamment la circulation des véhicules sur le parking et à proximité de la salle).
- Prévoit les équipements nécessaires pour les premiers soins.
- prévoit un animateur expérimenté à la sono (notamment pour la présentation des équipes et des arbitres).
- prévoit un coordonnateur Club / Commission organisatrice (présent une heure avant la première finale).
- prévoit un « accompagnateur » par équipe et un pour les arbitres (pour faciliter tout contact ou toute démarche ou répondre à un besoin ...).
- prévoit deux délégués responsables des tribunes.
- fournit les bouteilles d'eau pour les équipes et les arbitres.
- masque les panneaux concurrentiels aux sponsors de la manifestation qui sont le **CREDIT AGRICOLE, INTERSPORT et INTERMARCHÉ**.
- fournit le personnel pour le(s) parking(s).
- prévoit une réception officielle à l'issue de chacune des rencontres, autant que possible dans une petite salle annexe.
  
- les buvettes, restauration et animations diverses sont à l'initiative du club dans la mesure où le déroulement des rencontres n'est pas perturbé. Elles doivent être installées dans une salle annexe (servir dans des gobelets/pas de bouteille et de verre).
- le club a toute liberté pour faire ses achats avec ses partenaires habituels (qui ne sont pas forcément identiques aux partenaires du District). La seule contrainte est **d'occulter les publicités concurrentielles à INTERSPORT, INTERMARCHÉ et CREDIT AGRICOLE, que ce soit les panneaux ou les véhicules**.

### La commission organisatrice (District)

- apporte, installe et désinstalle les banderoles prévues (sponsors officiels, supporter c'est respecter, District, etc ...)
- apporte les ballons nécessaires.
- apporte les coupes et diverses récompenses prévues.
- s'assure d'un retour photos de la manifestation auprès du secrétariat du District.
  
- envoie un rapport au Président de District avant le 15 juin 2018.

## 6. Calendrier

- dépôt du dossier de candidature avant le 30 novembre 2017.
- proposition du site par la commission organisatrice avant le 15 janvier 2018.
- décision du Comité Directeur le 29 janvier 2018.
- rencontre club/commission organisatrice première quinzaine de mai 2018.
- finales le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018.